

FORMATION DALO

PUBLIC : Professionnels accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'hébergement pérenne

PREREQUIS : aucun

MODALITES ET DELAIS D'ACCES : Les inscriptions peuvent se faire à tout moment via le formulaire du site Internet de la FSH et jusqu'à 2 jours avant la formation, dans la limite des places disponibles.

DURÉE : 1,5 jours - 9 heures

DATES : le 7 juin 2024 de 09 :30 à 13h et de 14h à 17h30
le 2 juillet 2024 de 10h à 12h (temps de réactivation)

LIEU : **par visioconférence**

FORMATEUR : La formation sera animée par Diane FORIN, déléguée de l'Association DALO depuis 2017. Juriste de formation (Droit public) ou par Céline Ménager, chargée de mission logement, assistante sociale de formation.

MODALITES D'EVALUATION : Questions orales ou écrites (Quiz)

COÛT DE PARTICIPATION : 220 euros (420 euros pour les non adhérents)

INFORMATIONS : pour toute question supplémentaire, veuillez contacter
Mme Suely Gentier – suely.gentier@sante-habitat.org / Tél. : 06 33 82 17 52

Faites-nous part de votre handicap et nous ferons tout notre possible pour adapter notre prestation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO
- Être capable d'effectuer les voies de recours ouvertes par soi même

PROGRAMME

Jour 1 - Matin

- Histoire et sens de la loi DALO
 - o Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
 - o L'adoption de la loi DALO
 - o Les grands principes de la loi DALO
- Contenu de la loi DALO
 - o Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
 - o Les motifs de recours prévus par la loi DALO
 - o La constitution du dossier CERFA DALO / DAHO
- L'examen des recours amiables par la Commission de médiation
 - o Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
 - o Instruction des dossiers et délais de la procédure
 - o Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed

Jour 1 – Après-midi

- La contestation d'une décision de rejet
 - o Le recours gracieux
 - o Le recours en excès de pouvoir
- La mise en œuvre de la décision favorable
 - o L'action du préfet pour reloger
 - o Les obligations du demandeur dans l'attente d'une offre
 - o Le refus de logement par un prioritaire DALO
- Les voies de recours pour obtenir la mise en œuvre de la décision favorable
 - o Le recours injonction o Le recours indemnitaire

Jour 2

- Temps de réactivation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Travaux en sous-groupe et temps de restitution

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation
- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (Quizz)
- Mises en situation et cas pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation à chaud
- Cas pratique final
- Formulaire d'évaluation de la formation à froid (un mois plus tard)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

FORMATEUR : Association DALO

Diane FORIN : juriste de formation (droit public), déléguée de l'Association DALO depuis décembre 2017. Formée à l'animation de formation pour adulte (UNOW - Janvier 2021) et d'animation de formation à distance (NOW - novembre 2020).

Céline MENAGER : assistante sociale de formation, a accompagné des ménages mal-logés dans la procédure prévue par la loi DALO et a ensuite, coordonné des équipes de bénévoles accompagnant des ménages mal-logés. Engagée dans la défense du droit au logement depuis de nombreuses années, a milité pour le droit à l'hébergement puis, a animé, dans le cadre de ses missions professionnelles, des formations sur les dispositifs d'accès au logement et à l'hébergement et plus spécifiquement sur la procédure DALO.

MODALITE DE PARTICIPATION POUR LES FORMATIONS A DISTANCE

Prérequis informatique, les stagiaires devront avoir :

- un accès à internet
- un ordinateur équipé d'une webcam, un micro, casque ou enceinte
- un navigateur récent (Firefox ou Chrome)
- être déconnecté du VPN (recommandé)

Il sera également possible d'utiliser un smartphone ou tablette à défaut.

Un lien test est envoyé en amont de la formation, il est fortement recommandé de l'utiliser avant la formation afin de résoudre les difficultés éventuellement rencontrées le jour de la session.